



# Salaire et pouvoir d'achat : ça concerne aussi les retraites ! Dans la rue à partir du 5 décembre !

Paris, le 4 décembre 2019

**Le gouvernement n'entend toujours pas augmenter les salaires des agents de la Fonction publique en 2020, 2021 et 2022.**

**On ne saurait parler de surprise puisque nos gouvernants sont au progrès social et à la justice économique ce que Donald Trump est à la poésie et à la délicatesse !**

**Les conséquences du gel interminable de la valeur du point d'indice et de l'absence de mesures générales étaient déjà préoccupantes ; elles deviennent à présent catastrophiques et ont une incidence directe sur le montant des pensions de retraite.**

## Valeur du point et inflation

De janvier 2010, début de la séquence actuelle du gel de la valeur du point (interrompue par deux revalorisations de 0.6% en juillet 2016 et février 2017), à aujourd'hui, la valeur du point a décroché d'environ 9% par rapport à l'indice des prix à la consommation.

► Pour bien comprendre les conséquences de cet important décrochage, rien de mieux qu'un exemple chiffré :

**De janvier 2010 à aujourd'hui,**  
un agent au salaire moyen de la  
Fonction publique  
a perdu environ  
**6000 euros**  
lorsque l'on cumule les pertes  
enregistrées mois pas mois.

## Des carrières étriquées et smicardisées

L'absence de mesures salariales générales a aussi pour effet de réduire terriblement les amplitudes de carrière et de conduire à une forme de smicardisation massive des rémunérations.

► Là également, deux exemples chiffrés parlent mieux que de longs discours :

**il y a 20 ans,**  
**10% des agents** de la Fonction publique  
étaient payés entre  
**le SMIC et le SMIC + 10%**

Cette proportion a quasiment **doublé** aujourd'hui et concerne plus d'un million d'agents !

**Il y a vingt ans,** un agent de catégorie C mettait dans les conditions les plus favorables **20 ans pour dérouler sa carrière sur les deux premiers grades.**

Entre son salaire d'embauche et celui de la fin de sa carrière, il connaissait une **progression de 40%**, ce qui n'était déjà pas beaucoup.

**Aujourd'hui,**  
sa progression salariale est réduite à  
**28% pour une durée "optimale" de 31 ans !**  
430 euros de plus en 372 mois au service de la population, on frôle l'indignité !

## **Des niveaux de recrutement scandaleusement tirés vers le bas**

Le gel de la valeur du point d'indice a une conséquence inexorable et désastreuse sur les niveaux de recrutement et donc sur la reconnaissance des qualifications.

**Deux illustrations démontrent ce constat accablant :**

**Il y a 20 ans**

**un agent de catégorie B**

**était recruté**

**à 28% au-dessus du SMIC**

**C'est 5.6% aujourd'hui**

**ça sera**

**0.9% au 1er janvier 2022**

**en cas de gel maintenu de la valeur du point !**

**Il y a 20 ans**

**un agent de catégorie A**

**était recruté**

**à 50% au-dessus du SMIC**

**c'est 20% aujourd'hui**

**ça sera**

**moins de 15% au 1er janvier 2022**

**en cas de gel maintenu de la valeur du point !**

Les quelques exemples ci-dessus soulignent les reculs sociaux que génèrent ces politiques d'austérité salariale en même temps que le démantèlement des carrières qu'elles occasionnent.

- Il faut donc, de manière urgente, rompre avec ces logiques régressives et, notamment, dégeler immédiatement la valeur du point d'indice.

- Pour la CGT, une première revalorisation de 3 % au titre des années 2019 et 2020 doit être immédiatement actée – ce qui correspond à l'inflation prévue sur ces deux années.

Une telle mesure acquise, une négociation pourrait être menée sans délai pour mettre en oeuvre un plan pluri-annuel de rattrapage des pertes antérieures.

Et que l'on ne nous dise pas que c'est économiquement irréaliste !

En vérité, tout est affaire de choix politiques.

- Le « coût » d'une augmentation de 3 % de la valeur du point est d'environ quatre milliards d'euros, une fois prises en compte les recettes budgétaires liées au surplus de cotisations et d'impôts sur le revenu payés par les agents.

Faut-il rappeler que la suppression de l'impôt sur la fortune ampute les finances publiques de trois milliards d'euros ?

Quatre milliards pour cinq millions et demi de salariés et trois milliards pour 200 000 personnes souvent fortunées, le choix de la CGT est fait !

---

**Avec la CGT, revendiquons :**

- ▶ **Une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice ;**
- ▶ **Des mesures pour compenser les lourdes pertes de pouvoir d'achat déjà intervenues ;**
- ▶ **La totale égalité salariale entre les femmes et les hommes ;**
- ▶ **L'abrogation du RIFSEEP et de toutes les formes de rémunération « au mérite » ;**
- ▶ **L'abrogation du jour de carence ;**
- ▶ **Une revalorisation significative et immédiate des pensions et retraites.**

**Toutes et tous en grève à partir du 5 décembre et en manifestations !**

**Carte de France des manifestations et RDV : <https://mobilisations-en-france.cgt.fr/news/map>**

**[à Paris, cortège Culture - RDV Gare de l'Est à 14h sous le ballon de la Filpac-Cgt]**